SITUATION ET DEVENIR DES ASSOCIATIONS À BUT HUMANITAIRE

Type de saisine :
AUTOSAISINE
Type de texte :
RAPPORT
Traité par :
Cadre de vie
DDA
Adopté le : 23/03/1994
Mandature :
1994-1999
Rapporteur :
DÉSIR Harlem
La version numérique de ce document n'existe pas. Contactez le CESE pour obtenir le document.

Présentation
COUV
Des milliers d'enfants, d'hommes et de femmes continuent de mourir de par le monde, victimes de la faim, de la misère, de l'injustice et du mépris de la dignité humaine. En France même, de nouvelles poches de pauvreté sont apparues en dépit d'un réseau de protection, mis en place par les pouvoirs publics. C'est parce qu'ils refusent d'abandonner à cette situation ceux qui sont dans la souffrance et la détresse que des milliers de bénévoles et de volontaires s'engagent et agissent chaque jour sous la bannière d'associations à but humanitaire. C'est pour les soutenir que des milliers de donateurs se mobilisent. Malgré leur essor spectaculaire au cours de ces vingt dernières années, elles souffrent aujourd'hui d'une relative faiblesse structurelle au regard de leurs homologues de pays comparables. Au moment où les solidarités institutionnelles sont en crise, leur développement est source d'interrogations et de débats. A côté de l'Etat, garant de la solidarité nationale, notre assemblée préconise d'encourager, par des mesures appropriées ceux qui oeuvrent dans de mouvement humanitaire qui montre la vitalité des idéaux de fraternité propres à notre pays.
N° Brochure :
4248
Nor :
CESX9300106V
Référence :
1994-08
Librairie en ligne de la Documentation Française
© - copyright CESE - Mai 2024